

# Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

## Conseil Municipal

### Compte-rendu de la séance ordinaire du 19 décembre 2017

**PRESENTS** : MM. BONNET Barbara, BRAGUIER Antoine, COUTURIER Marie-Christine, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, MAILLET Lydie, MARTIN Bruno, METEAU Stéphanie, SOULLET Franck.

**ABSENTS MANDANT D'UN POUVOIR** : Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. FROGER Etienne, M. GARNIER Denis

**ABSENTS EXCUSES** : M.BLET Loïc, Mme, Mme LETURGEZ Laurence.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GILBERT Vincent

#### **Approbation du dernier compte-rendu**

Monsieur le Maire prend note que l'assemblée n'a fait aucune remarque à propos du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2017. Celui-ci a donc été adopté à l'unanimité.

#### **BUDGET GENERAL 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 7**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une opération d'investissement a été ouverte, lors du vote du budget, concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux et que certains aménagements liés à cette opération ont été réalisés par le service technique. Il indique que, par conséquent, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits de section à section afin de respecter les crédits votés au budget général 2017. Il propose les virements de crédits ci-après :

##### **Section d'investissement**

##### **Augmentation de crédits :**

##### **Opération n°129- Accessibilité**

Article 2128 Aménagements + 4 156 ,09 €

##### **Diminution de crédits :**

Opération 020 Dépenses imprévues - 4 156,09 €

De plus, il expose à l'assemblée que dans le cadre de diverses dépenses, il conviendrait de prévoir les virements de crédits selon le détail suivant :

##### **Section d'investissement**

##### **Augmentation de crédits :**

Article 2051 Concessions, licences + 3 693,60 €

##### **Diminution de crédits :**

Article 2031 Frais d'études - 3 693,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédit tels qu'ils sont présentés.

#### **SUBVENTION COMMUNALE – ASSOCIATION « LES PÊCHEURS DE BATTREAU »**

Dans le cadre de la vidange du plan d'eau communal, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, l'association « Les Pêcheurs de Battreau » a pris en charge le carburant de la pompe à vidange pour le compte de la collectivité. Suite à la demande de l'association, il suggère que la collectivité verse une subvention à hauteur du montant de la dépense engagée soit : 267,81 € afin de dédommager l'association. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à verser la dite somme au profit de l'association « Les Pêcheurs de Battreau ».

#### **MAINTENANCE DES PARATONNERRES – RENOUELEMENT DU CONTRAT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de contrat relatif à la maintenance des paratonnerres de l'école élémentaire « François RABELAIS » et l'Eglise lequel est échu à compter du 31 décembre prochain. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le renouvellement du contrat et autorise Monsieur le Maire de signer ledit contrat.

## QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre des versements des subventions communales, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du 14 janvier 2016, le conseil municipal avait décidé que, désormais, la collectivité prendra en charge la subvention octroyée à la Banque Alimentaire par le Centre Communal d'Action Sociale. Aussi, il propose de réitérer cette prise en charge pour l'année 2017. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention à la Banque Alimentaire pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme COUTURIER Marie-Christine, chargée de représenter la collectivité au sein du comité de pilotage « Enfance-Jeunesse ». Mme COUTURIER Marie-Christine présente un compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 28 novembre dernier. Elle porte à la connaissance de l'assemblée que seules les communes de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS et SAINT-CHRISTOPHE ont émises le souhait de conserver l'organisation actuelle des rythmes scolaires. Cependant, elle rappelle qu'une procédure réglementaire est à suivre et indique qu'un conseil d'école extraordinaire aura lieu le 7 janvier 2018 et qu'un sondage auprès des parents est en cours. Elle signale que le chantier jeune sollicite les communes afin de réaliser des travaux bénévoles. Elle informe l'assemblée que la caravane des sports sera présente à Dangé St-Romain le 23 février 2018, que le CAP Jeune sera ouvert pendant les vacances de Noël et que la prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 23 janvier 2018.

En ce qui concerne les commissions des bâtiments et d'appel d'offres, Monsieur le Maire fait le point et invite la commission des bâtiments à la réunion du jeudi 11 janvier 2018 en présence de Mme CHARRON, représentante de l'Agence Technique Départementale afin qu'elle expose les deux projets de plan de réhabilitation de l'école élémentaire et il fait part du résultat de l'appel d'offres pour la restauration collective et scolaire des enfants des écoles maternelle et élémentaire, à savoir : le candidat proposé par la commission, RESTORIA.

M. Vincent GILBERT signale au conseil municipal que, dans le cadre du plan des classes numériques, l'installation des tablettes Android a eu lieu le 18 décembre dernier à l'école élémentaire « François RABELAIS » et que M. RENAUD prend en charge la formation des professeurs des écoles.

Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes d'avoir organisé l'arbre de Noël du 15 décembre dernier qui a été une réussite et les conseillers municipaux de leur présence au concert de Noël qui a eu lieu à la salle des fêtes le 16 décembre dernier.

M. Franck SOULLET sollicite le conseil municipal sur le fait d'envisager le remplacement de la sono usagée. Il fait part d'une réclamation d'un administré au sujet d'un chemin en mauvais état au lieudit « La Varanne ».

En ce qui concerne la voirie communale, Mme Barbara BONNET signale que le chemin au lieudit « La Ronde » nécessiterait un entretien et surtout la partie se situant sur la commune de St-Christophe. A propos de voirie, Mme Marie-Christine COUTURIER signale, à son tour, que la voie communale de La Croix du Lac à La Jarrie, dans le virage, aurait besoin d'un renforcement.

Mme Lydie MAILLET informe l'assemblée que, suite au retour du sondage soumis à la population, elle propose de mettre à disposition de la population le résultat du sondage sur le site internet de la commune et au secrétariat de la Mairie et de prévoir, comme il avait été décidé lors de la commission d'information, de traiter un point du sondage sur les Info St-Gervais chaque trimestre.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance et lève la séance à 22 heures 00. Il fixe la prochaine séance, avec l'accord du conseil municipal, le Mercredi 24 janvier 2018 à 20 h 30 à la Mairie.

Vu le Maire,  
M. Antoine BRAGUIER

Le secrétaire de séance,  
M. Vincent GILBERT